

LUTTE ANTI-CONTREFAÇON : L'UNIFAB ET LA GENDARMERIE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

L'**Union des Fabricants (Unifab)**, association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle et la **Gendarmerie Nationale** signent le 28 septembre 2020 une convention de partenariat pour renforcer leur **collaboration** déjà entretenue depuis de nombreuses années dans la **lutte contre la contrefaçon**.

L'Unifab qui regroupe 200 entreprises membres issues de tous les secteurs d'activités et la Gendarmerie Nationale, première institution publique à intégrer le Collège d'Experts Institutionnel d'Unifab, s'inscrivent dans une coopération dynamique et fructueuse répondant à un objectif commun de **protéger les consommateurs** ainsi que le **patrimoine intellectuel français**.

La signature de ce protocole est la matérialisation de cette étroite collaboration, puisque l'Unifab et la gendarmerie nationale travaillent régulièrement de manière conjointe **depuis plusieurs années**, notamment lors d'**opérations** au cours desquels l'Unifab apporte son soutien aux enquêteurs pour une **authentification** rapide des produits.

Cette coopération se concrétise par **de nombreux échanges d'informations et d'interventions** au cours de conférences et lors de la **campagne annuelle de sensibilisation des consommateurs de l'Unifab** qui informe, chaque année, plusieurs millions de concitoyens sur les effets et conséquences de la consommation de faux produits – Lien de la campagne : [ICI](#)

Enfin, **l'organisation de formations, à destination des gendarmes de terrain**, pour mieux cibler la reconnaissance des faux produits tout au long de l'année est fondamentale. En 2019, l'Unifab a organisé **12 formations** qui ont permis la sensibilisation de **340 gendarmes** sur tout le territoire national.

Quelques exemples récents permettent de mettre en exergue le travail accompli par les gendarmes lors de multiples saisies de produits contrefaisants : 2500 faux sacs à Aubervilliers et la Courneuve par les brigades de Persan et de l'Isle-Adam, ou bien 350 faux produits - vêtements, flacons de parfums... - vendus par deux commerçants non sédentaires à Giens.

« L'implication de la Gendarmerie dans la lutte anti-contrefaçon depuis de nombreuses années est sans faille et démontre combien cette activité illicite infiltre de nombreux réseaux criminels pour financer d'autres délits de manière insidieuse. Cette signature officialise notre engagement mutuel et laisse entrevoir une coopération renforcée entre l'Unifab et la Gendarmerie Nationale », déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab

« Je me réjouis de cette collaboration renforcée qui illustre l'engagement de la Gendarmerie à répondre présent aux côtés des entreprises et des fabricants sur l'ensemble du territoire pour lutter contre cette délinquance, allant du fait isolé à la criminalité organisée » déclare Bruno Jockers, Major général de la Gendarmerie Nationale.

Durant cette période, les contrefacteurs n'ont pas hésité à s'adapter et reconverter leurs outils de production pour élargir leurs domaines de couverture :

des usines de petits équipements ménagers, transformées en manufactures de faux masques,
des unités de production de faux parfums se sont improvisées usine de faux gels hydro-alcooliques,
des contrefacteurs spécialisés dans la maroquinerie sont devenus des fabricants de masques qui, sans aucun doute, ne respectent pas le cahier des charges et les règles sanitaires...

L'Unifab profite également de ce coup d'envoi officiel, **pour formuler des recommandations précises, à destination des décideurs politiques**, telles que **l'intensification des mesures mises en place en offrant son soutien aux agents opérationnels** de la douane, de la police et de la gendarmerie, **l'exigence d'une réponse franche des plateformes de e-commerce** par la suppression proactive des annonces illicites, **des actions politiques et réglementaires de la part des gouvernements** en hiérarchisant les délits de propriété intellectuelle qui nuit à l'économie, l'environnement et la confiance des consommateurs. LIEN

La campagne 2020-2021 est l'occasion de s'investir d'une nouvelle manière dans la lutte contre la contrefaçon notamment grâce à la page dédiée aux consommateurs sur le site de l'Unifab, et de pouvoir être un acheteur aguerri en testant ses connaissances en répondant aux questions du quiz.

Page des conseils : <https://www.unifab.com/operation-de-sensibilisation-des-consommateurs-aux-dangers-de-la-contrefacon-2020/>

Quiz : <https://www.unifab.com/testez-vos-connaissances/>



inpi

DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

Hadopi
Noble Adversité pour la diffusion du contenu
et la création des droits de l'auteur

cnac
COMMISSARIAT
NATIONAL
CONTRE
LE CONTREFAÇON

Gendarmerie
NATIONALE

JCDecaux

Contact Presse : Régis Messali—rmessali@unifab.com—+ 33 6 16 89 00 81